



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuités liquidables

Question écrite n° 47463

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'injustice dont font l'objet les étudiants qui effectuent leur service national sans avoir au préalable intégré la vie active. Le temps qu'ils passent au titre du service national n'est pas comptabilisé pour leur retraite. Seuls les appels salaires avant leur incorporation bénéficient de la prise en considération du temps qu'ils ont effectué sous les drapeaux. Les étudiants sont donc doublement handicapés, d'une part, parce qu'ils intègrent plus tard la vie active et, d'autre part, parce que le temps qu'ils consacrent au service de la nation n'entre pas dans le calcul de leur retraite. Il souhaite connaître la position motivée de M. le ministre à ce sujet et les actions qu'il souhaite mener pour réparer cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47463

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 354